



AUDIT CONSEIL Voisin managers

SIÈGE SOCIAL ET CORRESPONDANCE : 121, RUE DU PRÉSIDENT WILSON - 92300 LEVALLOIS-PERRET
Tél : 01 55 90 02 02 - Fax : 01 47 30 23 95
email : evoisin@acvoisin.com

**INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INNOVATION
SUR LA SECURITE ET LA SANTE AU TRAVAIL
(IRIS-ST)**

**2 bis rue Béranger
75003 PARIS**

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2019**

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INNOVATION SUR LA SANTE
ET LA SECURITE AU TRAVAIL (IRIS-ST)
ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901
SIEGE SOCIAL : 2 BIS RUE BERANGER
75003 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les informations prévues à l'article R.223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L223-19 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

En application de l'article R 223-16 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions avec la CAPEB

- Avec la CAPEB, ayant son siège, 2 bis Rue Béranger – 75003 Paris et dont le SIRET est 775 682 107 00054;
- Personne concernée : Monsieur Patrick Liébus
- Nature et objet : Attribution d'une subvention par la CAPEB et une mise à disposition d'une partie de son personnel et de ses frais de structure
- Modalités :
 - o La subvention comptabilisée en produit au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 65 000 euros H.T.
 - o La refacturation relative à la MAD du personnel comptabilisée en charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 15 371 euros HT ;
 - o La refacturation relative à la MAD des autres frais comptabilisée en charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 17 998,58 euros HT ;

Fait à Levallois Perret,

Le 10 mars 2020

Pour le Cabinet Audit Conseil VOISIN

Représenté par

Edouard VOISIN

Commissaire aux comptes

Membre de la Cie Régionale de Versailles



**INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INNOVATION
SUR LA SECURITE ET LA SANTE AU TRAVAIL
(IRIS-ST)**

**2 bis rue Béranger
75003 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2019**

Ce rapport contient 13 pages

**INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INNOVATION SUR LA SANTE
ET LA SECURITE AU TRAVAIL (IRIS-ST)
ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901
SIEGE SOCIAL : 2 BIS RUE BERANGER
75003 PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

A Levallois-Perret,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association IRIS-ST relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association IRIS-ST à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous précisons qu'aucun événement ou décision en matière d'application des principes comptables, d'estimation comptable ou de présentation des comptes n'a influencé de manière significative les comptes annuels ou la compréhension que pourrait en avoir le lecteur.

Les appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux délégués

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents adressés aux délégués sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association IRIS-ST à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre confédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la confédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Levallois Perret,

Le 10 mars 2020

Pour le Cabinet Audit Conseil VOISIN

Représenté par

Edouard VOISIN

Commissaire aux comptes

Membre de la Cie Régionale de Versailles



Bilan Actif

IRIS-ST

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 25/02/20

Tenue de compte EURO

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	23 117	8 476	14 641	19 264
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres	5 076	3 734	1 342	2 147
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	28 193	12 210	15 983	21 412
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	64 540		64 540	49 713
Autres créances	67 076		67 076	89 301
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	30 216		30 216	10 284
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	975		975	839
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	162 806		162 806	150 137
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	190 999	12 210	178 789	171 548
(1) Dont droit au bail	(2) Dont à moins d'un an		(3) Dont à moins d'un an	
			115 763	
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 25/02/20

Tenue de compte EURO

IRIS-ST

	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau sur gestion propre	33 511	27 935
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	(2 271)	5 576
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS	31 240	33 511
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	12 764	9 344
TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12 764	9 344
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III FONDS DEDIES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		1
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 638	74 079
Dettes fiscales et sociales	51 146	54 614
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL IV DETTES	134 785	128 693
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	178 789	171 548
(1) A plus d'un an	A moins d'un an	134 785
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		1
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

2

Compte de Résultat en liste

IRIS-ST

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 25/02/20

Tenue de compte EURO

	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]	130 864	114 014
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	130 864	114 014
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	163 092	190 354
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 525	17 469
- Cotisations	1 400	1 400
- Autres produits	1	2
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	296 881	323 239
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
- Achat de marchandises		
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	102 377	95 483
- Impôts, taxes et versements assimilés	4 364	2 233
- Salaires et traitements	115 902	147 951
- Charges sociales	67 659	63 551
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 429	4 658
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	3 420	3 545
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	1	4
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	299 152	317 425
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(2 271)	5 813
PRODUITS FINANCIERS :		
- De participation (3)		
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)		
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES :		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)		
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV CHARGES FINANCIERES		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		

Compte de Résultat en liste - suite

IRIS-ST

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 25/02/20

Tenue de compte EURO

							31/12/2019	31/12/2018
--	--	--	--	--	--	--	------------	------------

							(2 271)	5 813
--	--	--	--	--	--	--	---------	-------

PRODUITS EXCEPTIONNELS :

- Sur opérations de gestion
- Sur opérations en capital
- Reprises provisions et transferts de charges

TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHARGES EXCEPTIONNELLES :

- Sur opérations de gestion
- Sur opérations en capital
- Dotations aux amortissements et aux provisions

TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES

4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)

Impôts sur les bénéfices (VII)

- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (IX)

237

TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)

296 881

323 239

TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)

299 152

317 662

EXCEDENT OU DEFICIT

(2 271)

5 576

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE PRODUITS

- Bénévolat
- Prestations en nature
- Dons en nature

TOTAL

CHARGES

- Secours en nature
- Mise à disposition gratuite de biens et services
- Personnel bénévole

TOTAL

Arrêté au 31/12/2019

1- Faits caractéristiques de l'exercice

- Création d'une animation vidéo sur la santé sécurité au travail.

2- Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément au plan comptable (PCG) d'après les modalités définies par le règlement CRC 99-01 du 16 février 1999.

3- Notes relatives aux postes de bilan

3.1 - ACTIF

3.1.1 Actif immobilisé :

Immobilisations incorporelles et corporelles:

L'application smartphone a été amortie sur 5 ans

Le matériel informatique a été amortie sur 4 ans.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires à la mise en état d'utilisation de ces biens).

Les frais d'acquisition sont inclus dans la valeur brute.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation des immobilisations selon le mode linéaire.

Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Application Smartphone	23 117	0	0	23 117
Total	23 117	0	0	23 117
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Matériel informatique	8 567		3 491	5 076
Total	8 567	0	3 491	5 076

Tableau des amortissements

Situations et mouvements	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Appli. smartphone	3 853	4 623	0	8 476
Mat. informatique	6 419	805	3 491	3 734
Total	10 272	5 429	3 491	12 210

3.1.2 Actif circulant :

Créances usagers et comptes rattachés :

Libellés	Montant brut	Echéances < 1an	Echéances > 1an
Béranger Dévelop.	48 000	48 000	
CSTB.	1 200	1 200	
CAPEB	3 000	3 000	
Robert Bosch Outil	78	78	
EQJOM	41	41	
Lafarge	41	41	
Restev	140	140	
ST BRIEUC ARMOR	41	41	
OPPBTP	12 000	12 000	
Total	64 540	64 540	

Autres Créances :

Libellés	Montant brut	Echéances < 1an	Echéances > 1an
Organismes sociaux			
TVA	8918	0	0
IS-CICE	7695	3696	3999
Total 2019	16 613	3 696	3.999

Par ailleurs, un produit à recevoir de la Capeb, au titre de la CNAMTS, a été enregistré dans l'exercice 2019 pour un montant de 19 850 €.
A noter que le versement attendu de 13785 € de la Cnamts 2018 n'a toujours pas été versé sur l'exercice 2019.

Le total des subventions enregistrées sur 2019 s'élève à un montant total de 163 092 €

Tableau des subventions

Subventions	Montant dû	Versées en 2019	A recevoir
CAPEB 2019	65 000	65 000	0
DGE 2019	98 092	81 264	16 828
Total 2019	163 092	146 264	16 828
CAPEB 2018 (solde)	25 000	25 000	0
DGE 2018 (solde)	24 209	24 209	0
Total 2018	49 209	49 209	0

A noter que Iris-st a revue à la baisse la subvention allouée pour 2019 en vue de certaines actions qui n'ont pas pu être réalisées
Soit une diminution de 18 000 €

3.1.3 Disponibilités :

Le solde bancaire au 31/12/2019 s'élève à 30 216 €.

3.1.4 Charges constatées d'avance :

Les charges constatées d'avance d'un montant de 975 € correspondent aux dépenses engagées au titre de l'année 2020 (assurances, abonnements, domaine hébergement, site internet etc.).

3.2 - PASSIF

3.2.1 Fonds associatifs :

Les résultats des exercices précédents apparaissent en report à nouveau. Soit un montant de 33 511 €.

Le résultat de l'exercice 2019 enregistre une perte de -2 271 €.

3.2.2 Provisions pour risques et charges :

Indemnité de départ à la retraite : l'indemnité de départ à la retraite est calculée pour l'ensemble du personnel. Le calcul prend en considération l'âge légal de départ à la retraite et le montant que percevra le salarié lors de ce départ. Ce montant est proratisé en fonction de la date de départ théorique et l'ancienneté du salarié au 31/12/2019.

Les charges sociales sont provisionnées à hauteur de 44 % de l'indemnité brute.

Provisions pour risques et charges	2019	2018
Provision indemnité départ à la retraite	12 764	9 344

3.2.3 Dettes :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2019	2018
Fournisseurs (dont Capeb)	83 638	74 079

Dettes CAPEB :

La dette Capeb se décompose de la manière suivante :

Dettes CAPEB	2019	2018
Avance de trésorerie	0	0
Gesfi temps passés collaborateurs Capeb	17 999	18 395
Frais de fonctionnement	28 133	32 475
Total	46 132	50 870

Dettes sociales et fiscales :

Dettes sociales et fiscales	2019	2018
Dettes sociales et fiscales	51 146	54 614

Autres informations :

Effectif

Au 31 décembre 2019, l'effectif se compose de 3 personnes ayant le statut cadre.

Informations relatives au compte de résultat

Iris-St a réalisé un chiffre d'affaire en 2019 de 130 864 € qui se compose ainsi :

- Prestations partenariats 13.800 €
- Prestations Béranger : 94 500 €
- Prestations Cnamts de 19 850 €
- Ventes de mémos.....2 714 €

Impôt sur les bénéfices

Résultat avant impôt	IS (taux réduit 15 %)	Résultat après impôt
- -2 271	0	-2 271